

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS dégraissant spécial
Utilisation du produit : Enlève les taches d'huile et de graisse sur les surfaces carrelées et dallées poreuses ainsi que sur les revêtements en pierre naturelle, terre cuite, béton, ciment, etc.

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
 1332 EJ Almere **Interner:** : www.hginternational.com


Pays : The Netherlands

Importateur : MARTEC HANDELS AG

Adresse : Seestrasse 199
 CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49

Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
 +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	265-199-0	30 - 100	10 Xn; 65 Xi; 37 66 N; 51/53
propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	1 - 5	F; 11 Xi; 36 67
Oleyl amine éthoxylée	26635-93-8	500-048-7	1 - 5	Xn; 22 Xi; 38, 41
Acide pyrophosphorique, sel de tétrapotassium	7320-34-5	230-785-7	1 - 5	Xi; 36
Alcool, c12-18, éthoxylate	68213-23-0	500-201-8	1 - 5	Xn; 22 Xi; 41 N; 50
Acide sulfonique de benzene dodécylrique	85536-14-7	287-494-3	1 - 5	Xn; 22 C; 34
Lauryléthersulphate de sodium	3088-31-1	221-416-0	1 - 5	Xi; 38, 41

Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.02

Page 1 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R
mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

- Classification** : R10
Xn; R65
Xi; R36/37
R66, 67
N; R51/53
- Risques physiques/chimiques** : Inflammable.
- Risques pour la santé** : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Risques pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO₂.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂...), oxydes de soufre (SO₂, SO₃...), phosphates. Quelques oxydes métalliques.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. NE PAS ingérer. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Éviter le contact avec les yeux. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter tout contact du produit déversé avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Suisse	
Date d'édition	
18-10-2005.	Version 5.02
	Page 3 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

propane-2-ol alcool isopropylique

SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire

Kurzzeitgrenzwerte: 1000 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Kurzzeitgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

MAK: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire

: Porter un masque respiratoire purificateur d'air ou alimenté en air parfaitement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Recommandé : Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Une ventilation adéquate est normalement requise lorsqu'on manipule ou utilise ce produit.

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heure(s) (temps d'interférence): Gants en caoutchouc butylique.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau

: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique

: Liquide. (Opalescente)

Couleur

: Blanc. Jaune. (Pâle.)

Odeur

: Solvant.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: 8.6 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]

Point de fusion

: Peut commencer à se solidifier à 21°C (69.8°F) selon les données de: Alcool, c12-18, éthoxylate. Moyenne pondérée: -27.83°C (-18.1°F)

Point d'ébullition

: La plus basse valeur connue est 82.5°C (180.5°F) (propane-2-ol alcool isopropylique). Moyenne pondérée: 132.98°C (271.4°F)

Point d'éclair

: Coupe fermée: 48°C (118.4°F). (Pensky-Martens.) Creuset ouvert: 48°C (118.4°F).

Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

Limites d'explosivité

: Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 0.8% Seuil maximal: 6% (solvant naphta aromatique léger (pétrole))

Propriétés oxydantes

: Non disponible.

Densité relative

: 0.946 g/ml (20°C / 68°F)

Solubilité

: Facilement soluble dans l'eau chaude, éther diéthylique, acétone.
Soluble dans l'eau froide.

Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.02

Page 4 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1) : 1.7 (propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

Température d'auto-inflammation : La plus basse valeur connue est 280°C (536°F) (Acide sulfonique de benzene dodécylrique)

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Matières à éviter : Réactif avec les alcalins.

Produits de décomposition dangereux : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂...), oxydes de soufre (SO₂, SO₃...), phosphates. Quelques oxydes métalliques.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Contact avec la peau : Légèrement irritant pour la peau.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DL50	>5000 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>2150 mg/kg	Orale	quail
	DL50	>3000 mg/kg	Cutané	Lapin
	CL50	15 mg/l (4 heure (s))	Inhalation	Rat
propane-2-ol alcool isopropylique	DL50	5045 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6410 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	1537 mg/kg	Orale	Chien
	Dlmin	3570 mg/kg	Orale	human
Acide pyrophosphorique, sel de tétrapotassium	Dlmin	5272 mg/kg	Orale	man
	DL50	>2000 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	>4640 mg/kg	Cutané	Lapin
Alcool, c12-18, éthoxylate	Dlmin	4640 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	2500 à 5000 mg/kg	Orale	Rat
Acide sulfonique de benzene dodécylrique	DL50	>5000 mg/kg	Cutané	Lapin
	DL50	1150 mg/kg	Orale	Rat

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.02

Page 5 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Regenboogforel (CL50)	96 heure(s)	18 mg/l
	Organismes présents dans l'eau. (CE50)	48 heure(s)	21.3 mg/l
propane-2-ol alcool isopropylique	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	10000 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>1400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6550 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9640 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	10400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11130 mg/l
Oleyl amine éthoxylée	Oncorhynchus mykiss	96 heure(s)	0.18 mg/l
	DAPHNIA MAGNA (CE50)	48 heure(s)	0.49 mg/l
	Nitrificerende bacteriën	4 heure(s)	190 mg/l
	Poisson (CL50)	48 heure(s)	>750 mg/l
Acide pyrophosphorique, sel de tétrapotassium	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	0.75 à 1.2 mg/l
	Regenboogforel (CL50)	96 heure(s)	1.8 mg/l
Alcool, c12-18, éthoxylate	Invertébrés aquatiques. (CE50)	48 heure(s)	1 à 10 mg/l
	Faune. (CE50)	72 heure(s)	10 à 100 mg/l
	Brachydanio Rerio (CL50)	96 heure(s)	1 à 10 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Effets nocifs divers

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.

: Non disponible.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux



:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	3295	UN 3295, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène)	3	III		<p>Numéro d'identification du danger 30</p> <p>Quantité à déclarer 45</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing Else; UN 3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., (Aromatic hydrocarbons, mixture), class 3, III, ADR</p>
Classe ADN	3295	UN 3295, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADN (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène)	3	III		<p>QD (Quantité à déclarer) ADN 45</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing Else; UN 3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., (Aromatic hydrocarbons, mixture), class 3, III, ADN</p>

Date d'édition

18-10-2005.



Version

5.02

Page 7 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

Classe IMDG	3295	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3295, PG III (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène). Polluant marin (alcohols, c12-18, ethoxylated, poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[(9-octadecenylimino)di-2,1-ethanediyl]bis[.omega.-hydroxy-, (z)-)	3	III		<p>Programmes d'urgence ("EmS") F-E, S-D</p> <p>Polluant marin Polluant marin (P)</p> <p>Quantité à déclarer 30</p> <p>Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing Else; HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., (Aromatic hydrocarbons, 43%, mixture), class 3, UN 3295, PG III, (+48°C c.c.)</p>
Classe IATA-DGR	3295	"dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3295, PG III (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène)	3	III		<p>Remarques Else; HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., (Aromatic hydrocarbons, 43%, mixture), class 3, UN 3295, PG III, (+48°C c.c.)</p>

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Nocif, Dangereux pour l'environnement.

Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.02

Page 8 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

Phrases de risque	: R10- Inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R36/37- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases de sécurité	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S25- Éviter le contact avec les yeux. S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout. S43- En cas d'incendie, utiliser Poudre. sable. CO2. S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S64- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Utilisation du produit	: Non applicable - Les informations et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage. - Produit de consommation.

Autres Réglementations CE

Protection des enfants	: Oui, applicable.
Avertissement tactile d'un danger	: Oui, applicable.
Classification statistique de la CEE (code douanier)	: 32089091
Information sur l'identification des composants	: 30% et plus: hydrocarbures aromatiques. moins de 5%: agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, phosphates;conservateurs:2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft)	: Non disponible.
Classe de toxicité	: 5
OFSP	: 84858
Teneur en COV	: COV (p/p) : 23.5767

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse	: R11- Facilement inflammable. R10- Inflammable. R22- Nocif en cas d'ingestion. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R34- Provoque des brûlures. R36- Irritant pour les yeux. R36/37- Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. R37- Irritant pour les voies respiratoires. R38- Irritant pour la peau. R41- Risque de lésions oculaires graves. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
---	---

Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.02

Page 9 de 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dégraissant spécial

R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : F - Facilement inflammable
C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

Date d'impression : 18-10-2005.
Date d'édition : 18-10-2005.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 5.02
Vérifié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Version	5.02
----------------	------

Page 10 de 10
